

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



MAIRIE DE LENING

20 rue Principale
57670 Lening
03 87 01 67 36
mairie.lening@wanadoo.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Saint-Barthélémy de Lening

Moselle



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © mairie de Lening - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Saint-Barthélémy de Lening est insérée, tel un écrin, dans l'enclos du cimetière, au centre du village. Sa pittoresque tour-clocher à bulbe couverte d'ardoises, d'une hauteur de plus de 30 mètres, identifie majestueusement le village de Lening dans le grand paysage de la vallée haute de l'Albe.

L'église a été entièrement refaite au cours du XVIIIe puisqu'elle était initialement une abbaye. D'autres modifications importantes ont été effectuées au début du XXe, sous l'occupation prussienne, avec notamment l'installation du clocher à bulbe.

Hormis le clocher pittoresque restauré en 2004, l'église abrite un mobilier remarquable, construit sous Louis XV et inscrit en 1993 sur la liste des objets classés monuments historiques. Il est composé de boiseries, d'autels, d'une chaire à prêcher et d'un confessionnal de style baroque. D'importants travaux de restauration de ce mobilier et de maçonnerie dans le chœur ont été réalisés de 2012 à 2014.

LE PROJET DE RESTAURATION

Les travaux successifs de restauration et les problématiques de remontée d'humidité ont fortement dégradé les murs en plâtre ou les stucs intérieurs et altéré les peintures.

Aussi, pour que ce mobilier remarquable retrouve un cadre resplendissant le mettant en valeur, la restauration des murs et peintures s'avèrent nécessaires. De plus, pour protéger le mobilier et les peintures contre l'humidité, il est opportun de compléter ces travaux par la pose d'un drainage le long de la nef et du chœur.

Montant des travaux	65 709.95 € HT
Objectif de collecte	6 000 €
Début des travaux	Mai 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'église Saint-Barthélémy de Lening

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/12344
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Barthélémy de Lening

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Mairie de Lening